

Seul le prononcé fait foi.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION NATIONALE OVINE (FNO)
Les 24 et 25 avril 2008 à Rouen
Discours du représentant du ministre de l'agriculture et de la pêche

Monsieur le Président, Bernard Martin,
Mesdames, Messieurs,

[Vidéo du ministre]

Le ministre vient de vous exprimer l'attention particulière qu'il porte à votre secteur. Il m'a demandé de compléter son message de sympathie en analysant avec vous la situation de la filière ovine et en précisant les actions possibles pour maintenir un élevage dynamique sur l'ensemble des territoires.

L'élevage ovin français, comme européen, connaît depuis de nombreuses années une crise structurelle. Malgré la qualité technique des exploitations, le cheptel est en baisse constante en raison principalement de la faiblesse des revenus des éleveurs, faiblesse qui peut les inciter à chercher à se reconverter.

L'année 2007 et ce début d'année 2008 ont été marqués par une accumulation de difficultés supplémentaires pour votre secteur: baisse marquée des prix des agneaux mi-2007, hausse des matières premières qui s'inscrit dans la durée, crise sanitaire qui s'est amplifiée.

Dès son arrivée au ministère de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier a pris la mesure de l'enjeu que représente le maintien de l'élevage ovin en France et dans l'Union Européenne. Il a souhaité vous apporter des réponses concrètes en tout en cherchant à agir de manière plus structurelle.

Agir de manière plus structurelle, c'est bien entendu préserver une politique agricole commune forte qui prenne en compte l'élevage.

L'élevage ovin est un métier exigeant et votre travail doit être rémunéré.

Le bilan de santé de la PAC nous offre l'opportunité de revoir notre politique de soutien à l'élevage ovin. Le ministre l'a souhaité dès le 30 août dernier lorsqu'il a lancé le plan de soutien à votre secteur. Il a voulu un débat national et européen sur le sujet. C'est pour cela entre autre que sera organisée, comme il vous l'a dit, sous présidence française, le 5 septembre à Limoges une conférence européenne sur l'avenir de la filière ovine. Cette conférence réunira les professionnels et les politiques des principaux Etats membre producteurs d'ovins: l'Angleterre, l'Irlande, l'Espagne et la Roumanie.

A l'heure où les projets législatifs qui définiront la PAC révisée sont en cours d'élaboration, la priorité du Ministre est d'obtenir de la Commission la possibilité de faire. Depuis plusieurs mois que nous discutons avec la Commission, nous avons progressé. Certaines de nos priorités ont été entendues. Le travail continue. Nous étudions attentivement les projets de textes. L'objectif est de disposer d'une boîte à outils suffisamment équipée d'ici la fin de la présidence française afin de pouvoir agir. Nous pourrons alors décider ensemble la manière dont nous l'utiliserons.

Concernant l'élevage ovin, il nous faut répondre à deux défis majeurs :

- sécuriser l'approvisionnement alimentaire et mieux gérer les crises
- assurer le maintien d'une activité d'élevage rémunératrice dans les territoires.

Notre économie agricole et notre agroalimentaire sont soumis à une concurrence toujours accrue et

à une instabilité croissante. Vous connaissez cette concurrence depuis de nombreuses années dans le secteur ovin mais il n'est pas question de laisser l'ensemble de l'approvisionnement de notre marché aux mains de producteurs étrangers.

Vous savez M. Barnier ardent défenseur de la préférence communautaire. Cette préférence recouvre à la fois des tarifs douaniers que nous devons préserver, des normes sanitaires, environnementales et sociales, mais aussi le respect de la propriété intellectuelle et des règles d'origine. Il est clair que nous ne laisserons pas les positions de l'Union européenne bradées à l'OMC.

Face à la montée des risques, nous devons également inscrire dans le bilan de santé des outils permettant de couvrir les conséquences des crises climatiques ou sanitaires. Ces nouveaux outils devront s'accompagner d'une plus grande responsabilisation des filières. C'est le sens du mémorandum que M. Barnier a présenté au Conseil des ministres le mois dernier. L'objectif est de renforcer et de sécuriser juridiquement les missions et les moyens des interprofessions.

Soyons clairs, cela ne signifie pas un désengagement financier de l'Etat mais plutôt une démarche de cofinancement entre l'Etat, l'Europe et les professionnels.

L'objectif de tout cela, c'est de mieux indemniser les pertes économiques directes liées aux crises sanitaires. La crise de la fièvre catarrhale ovine est là pour nous rappeler que ces outils nous manquent cruellement.

Ce que vous envisagez, en concertation avec les autres filières d'élevage de ruminants, dans le cadre du fonds national de l'élevage (FNE) s'inscrit dans cette perspective. Vous êtes des précurseurs dans ce domaine, et le ministre tenait à vous en remercier.

Le deuxième enjeu pour votre filière est d'assurer le maintien d'une activité rémunératrice dans les territoires.

La Commission nous permet au travers de l'article 69 d'envisager la possibilité de réorienter les aides du 1^{er} pilier. Le ministre a engagé la discussion avec la Commission pour utiliser l'article 69 plus largement qu'elle ne l'avait initialement prévu. L'objectif est de permettre un rééquilibrage des aides du premier pilier afin de renforcer l'ancrage de certaines productions dans les territoires. Le secteur ovin est concerné par ce rééquilibrage. Un nouveau soutien sera mis en place dans ce cadre une fois les nouveaux règlements adoptés.

Une solution spécifique sera mise en place en 2009 en attendant l'application effective des soutiens directs retenus dans le bilan de santé.

En attendant ces soutiens directs, le ministre a dès l'été 2007 voulu apporter des solutions concrètes. C'est le sens des mesures d'urgence qui ont été mises en œuvre. Les crédits affectés à cette opération, à hauteur de 15 M€, ont constitué un effort important dans un contexte budgétaire difficile.

La mise en œuvre des mesures retenues a été longue. Le Ministre en a conscience et a demandé aux services de faire preuve de diligence. Ces aides sont actuellement en cours de versement par le CNASEA pour le fond d'allègement des charges (FAC) et en fin de versement par l'Office de l'élevage pour les aides « de minimis » relatives à la perte de marge brute.

Il nous faut tirer les leçons des problèmes rencontrés tant au niveau de l'éligibilité des éleveurs que des procédures.

Comme vous me l'avez rappelé, votre situation ne s'améliore pas en 2008. Les soutiens mis en place en 2007 ne seront pas suffisants pour attendre un relais de la Politique agricole commune (PAC).

L'augmentation des charges, notamment du coût des aliments et des carburants, a renforcé le malaise de votre production. La fièvre catarrhale ovine et les conditions climatiques défavorables ont aggravé la situation des éleveurs. La mortalité accrue des animaux occasionne un manque à gagner supplémentaire.

Pour toutes ces raisons, le Ministre a décidé de renouveler les aides d'urgence en 2008 en assouplissant les critères d'éligibilité de l'aide compensatrice à la perte de marge brute.

Avec l'aggravation de la situation économique, ce ne sont plus seulement les éleveurs les plus spécialisés qui sont touchés par la crise. L'effectif minimum de brebis allaitantes sera abaissé à 100 et le taux de spécialisation sera de 30%. La différenciation d'indemnisation tenant compte des démarches qualité sera aussi renforcée.

Une enveloppe de 17M€ est allouée pour ce dispositif. 3 M€ sont prévus pour le fonds d'allègement des charges et 14 M€ afin de reconduire l'aide de minimis sur une base élargie.

Les difficultés auxquelles la filière ovine est actuellement confrontée ne doivent pas nous empêcher de préparer son avenir. Car cette filière possède bel et bien un avenir qu'il nous appartient de construire ensemble.

Au delà des mesures d'urgence nécessaires pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui, au-delà des soutiens directs qui apporteront plus de stabilité à partir de 2010, il nous faut aussi travailler aux autres mesures structurelles qui peuvent aider le développement de ce secteur essentiel de notre agriculture.

C'est l'esprit du plan de soutien à la filière ovine qui avait été lancé en même temps que les mesures d'urgence en août 2007. Je voudrais reprendre comme vous l'avez fait Monsieur le Président certains points qui avaient été identifiés.

Un premier point concerne la capacité d'innovation de votre filière. Comme vous le savez mieux que personne, c'est l'innovation la clef de l'avenir de notre agriculture. Dans un monde globalisé et de plus en plus compétitif, l'innovation est une obligation.

Pour innover il faut que les éleveurs ou les futurs éleveurs puissent accéder à des formations adéquates, adaptées aux enjeux du moment. Il faut également qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement, d'un appui, de la part de la recherche et des organismes de développement sur des questions concrètes qui se posent à eux dans leur pratique quotidienne. Il faut aussi, évidemment qu'ils aient un accès rapide aux résultats scientifiques.

En matière de formation, les besoins sont clairs : ils concernent la formation continue des adultes, en particulier des salariés du secteur, la formation des jeunes, en particulier au niveau du Bac professionnel et de l'apprentissage.

Trois lycées agricoles, à Saint-Affrique, Montmorillon et Mirecourt ont été identifiés comme têtes de réseau de l'enseignement agricole public et privé en vue de développer des modules de formation dans ces domaines.

En matière de recherche appliquée et de développement au bénéfice des éleveurs ovins, le Ministre souhaite que dès 2008 un projet ambitieux de recherche et de développement visant à renforcer la productivité et la compétitivité durable de la filière soit mis en place.

Ce projet reposera sur un partenariat étroit entre notre appareil de formation agricole, les instituts techniques, les chambres d'agriculture et les instituts de recherche. Il traitera de l'ensemble des questions qui doivent actuellement être résolues par la filière, dans une démarche globale et intégrée.

Les principaux verrous techniques seront identifiés et des solutions innovantes seront proposées et testées avec les éleveurs. Un effort particulier devra également porter sur l'économie et la gestion, domaines dans lesquels des marges de progrès importantes existent.

Cet effort de recherche, de développement et de formation, gage de l'avenir de la filière, se fera en étroite coordination avec la formation de manière à ce que l'ensemble aboutisse à des innovations fortes et appropriables par tous.

A cet égard, l'action de la FNO pour laquelle Serge Preveraud s'est beaucoup investi paraît exemplaire, car elle vise à mettre ensemble autour d'une même table, tous les acteurs concernés de manière à ce que des décisions concrètes soient prises.

La génétique constitue un autre volet important de tout schéma de développement de l'élevage. Le ministre est conscient de la nécessité d'améliorer la mise à disposition du progrès génétique auprès des éleveurs. C'est pour cela qu'il a donné un avis favorable à la création des pôles génétiques ovins et accepté que la montée en puissance de ces pôles bénéficie d'un accompagnement public.

L'Office de l'élevage a débloqué une enveloppe de 350 000 euros en 2008, afin de participer au fonctionnement de ces six pôles génétiques. L'attribution de cette enveloppe est soumise à la définition d'objectifs techniques précis pour les comités de race de ces pôles, notamment en termes d'adéquation du matériel de reproduction aux besoins des acteurs de la filière allaitante.

Ces pôles, en tant qu'outils de sélection mutualisés entre races ovines, présentent l'intérêt majeur de relier élevages créateurs et utilisateurs du progrès génétique au sein d'un projet structurant; c'est un élément incontournable des gains de productivité.

Ces pôles devraient à moyen terme assurer directement les fonctions d'Organisme de Sélection, ainsi que le 'service global' de la génétique ovine, c'est-à-dire toutes les fonctions connexes à la mise en œuvre d'un schéma de sélection pour une ou plusieurs races, en devenant alors 'organisme / entreprise de sélection' ['OES'].

Enfin, dans le cadre du plan de relance, vous avez impulsé une réflexion professionnelle afin de réorganiser l'offre d'une manière rationnelle et permettre ainsi un approvisionnement plus régulier de l'aval et une diminution des charges. Vous avez également su vous allier à vos collègues britanniques et irlandais pour mieux faire connaître vos produits et relancer la consommation de viande ovine. Sachez que vous pouvez compter sur le Ministère de l'agriculture pour vous appuyer dans ces actions.

Un dernier point indispensable au développement d'une filière, c'est le maintien de sa compétitivité en évitant toute distorsion de concurrence. L'étiquetage du « chilled » provenant des pays tiers, principalement de Nouvelle-Zélande, est au cœur du sujet.

Ce point crucial sera abordé dans le cadre d'un règlement européen concernant l'étiquetage des produits alimentaires. Ce règlement est en cours de discussion. C'est toute la filière qui est concernée. Il convient donc d'en discuter avec vous comme avec l'aval.

C'est pourquoi, avec le concours de la DGCCRF et des services concernés du Ministère de l'agriculture et de la pêche, un groupe de travail sera organisé avec l'ensemble des échelons de la filière afin de déterminer la position de la France sur ce sujet.

Je souhaiterais terminer mes propos en revenant sur la crise sanitaire de la fièvre catarrhale ovine que vous avez évoquée monsieur le Président.

La filière ovine est touchée durement et les ovins ont été traités de manière prioritaire dans le schéma de vaccination.

Des les premiers jours d'avril, la campagne de vaccination a débuté contre le sérotype 1 dans 4

départements du Sud-ouest et en Corse et contre le sérotype 8 pour la vaccination des petits ruminants dans les départements touchés en 2006.

Le vaccin a également été mis à disposition il y a 15 jours pour les départements dont les petits ruminants partent en transhumance.

Ce sont plus de 2 millions de doses qui ont déjà été attribuées et à ce jour, le calendrier de livraison des vaccins annoncé par les laboratoires producteurs a pu être respecté.

L'apparition d'un nouveau cas de sérotype 1 en Gironde a nécessité d'étendre la vaccination obligatoire contre le sérotype 1 à 5 départements supplémentaires (la Gironde et en anneau, la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, et le Lot-et-Garonne). Les nouveaux lots ne seront disponibles qu'au mois de juillet.

En concertation avec les éleveurs, il a aussi été décidé de rendre obligatoire la vaccination FCO pour le sérotype 8, pour les seuls animaux destinés aux échanges. Cette décision permettra de mettre en place dans les départements des commissions bipartites qui clarifieront les pratiques de prix. L'intention du ministre reste de rendre la vaccination obligatoire en 2009. En effet, l'année prochaine, nous ne serons plus en situation de pénurie de vaccins. Le recours à une vaccination obligatoire permettra de maîtriser pleinement cette maladie et ses impacts économiques.

La mise en œuvre de la vaccination contre la FCO a suscité beaucoup de questions. Le ministre souhaite qu'elle s'effectue dans la plus grande transparence possible. Il a donc demandé aux services de renseigner régulièrement le site dédié à la campagne de vaccination, afin de permettre aux éleveurs de suivre l'état d'avancement des vaccinations et la répartition des doses par département.

L'évolution de la situation sanitaire a par ailleurs convaincu le Ministre qu'il importait de revaloriser le niveau d'indemnisation pour les mortalités, en particulier ovines.

Ainsi, une aide complémentaire a été mise en œuvre, avec le concours des GDS. Ce dispositif couvre les mortalités intervenues entre les mois d'août 2007 et fin juin 2008, en complément de l'indemnisation de la DGAL. En cumulant les deux aides, un éleveur touchera de 100 à 150 € pour un ovine selon qu'il est ou non de haute valeur génétique.

Je terminerai mon intervention par un hommage à Bernard Martin. Votre action à la Présidence de la FNO a toujours été exemplaire. En vous, nous perdons un interlocuteur constructif. Je vous souhaite donc une retraite méritée mais qui je sais sera active. Le ministre aura l'occasion de vous revoir dans l'Aude, à Fonters du Razet. Enfin je suis sûr que vous avez su préparer la relève et que vous passerez le témoin le 13 mai à une équipe dynamique qui saura vous succéder dans un esprit de concertation, au service de la filière ovine.

Je vous remercie.